

La lettre

Informations communautaires

N° 17 – Décembre 2010

Éditée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

■ Énergies renouvelables

OÙ EN SONT NOS ÉOLIENNES ?

Le projet éolien du col du Bonhomme a été lancé en 2003, or aujourd'hui, aucune éolienne n'est encore implantée. Comment expliquer ces délais et quels sont les problèmes rencontrés ?

Le développement éolien fait partie de la politique de développement durable de la vallée de Kaysersberg. En matière énergétique, cette politique s'est déjà exprimée par des actions de maîtrise des consommations (bâtiments basse énergie, études thermiques) et par le développement des énergies vertes (chaufferies bois, plateforme bois intercommunale, centrales solaires thermiques et photovoltaïques). Notre projet de 5 éoliennes devrait permettre de couvrir l'équivalent des besoins annuels en électricité de l'ensemble de la vallée (hors chauffage).

De plus, en participant au capital de la future société d'exploitation,



la CCVK pourrait faire profiter les habitants de la vallée des retombées économiques de la vente du courant.

Il existe très peu de sites favorables aux éoliennes en Alsace. Par chance le haut de notre vallée en est un, validé comme tel par la Région Alsace en 2004.

Une longue phase de concertation et d'études, organisées et financées par le développeur éolien

«Ostwind» avec l'appui du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, a permis de faire évoluer sensiblement le projet énergétique initial.

Le parc éolien du Col du Bonhomme intègre désormais un programme d'actions d'un montant de 800 000 € en faveur de la biodiversité. Ces actions veillent tout particulièrement à la préservation du Grand Tétras et des populations de chauve-souris. Elles intègrent également le provisionnement de l'argent nécessaire au démantèlement du site en fin de vie.

Malheureusement, un certain nombre d'associations naturalistes et de services de l'État, qui avaient pourtant suggéré toutes ces mesures lors de la concertation, ont adopté par la suite une position hostile au projet. Par ailleurs, durant cette étape de concertation, le cadre juridique a évolué imposant la réalisation d'études et donc de délais supplémentaires.

En 2009, nous avons eu la déception d'un refus, par le Préfet du Haut-Rhin, de l'autorisation préalable de défrichement et par conséquent du permis de construire.

Un recours a donc été engagé par notre développeur éolien contre cette décision qui remet en cause la validation par la Préfecture du Haut-Rhin en 2008 de la ZDE (Zone de Développement Éolien). Nous attendons aujourd'hui les conclusions du tribunal administratif.

Voilà comment un projet ambitieux alliant démocratie participative, bénéfices environnementaux et relocalisation de l'économie est menacé de s'arrêter.

Nous gardons espoir !

**Roger Bleu
Président**

3 GESTES ESSENTIELS FACILES À APPRENDRE

Chacun d'entre nous peut être confronté à un arrêt cardiaque soudain et inattendu.

Nous pouvons en être la victime, le proche d'une victime ou le témoin : le cours de notre vie en sera changé. Un arrêt cardiaque n'est pas forcément fatal et le cœur peut repartir s'il est pris en charge à temps.

1. Alerter 2. Pratiquer le massage cardiaque 3. Utiliser un défibrillateur

SAMEDI 9 AVRIL 2011 – Salle polyvalente d'Amerschwihr



Prenez une heure
pour vous former

et repartez avec 1 kit de formation gratuit
pour former votre entourage

**Inscription gratuite
dans votre Mairie ou sur
www.cc-kaysersberg.fr
avant le 1^{er} mars 2011**

Nous avons tous le pouvoir de sauver une vie : le pire est de ne rien faire !

Cette formation est organisée par le Service Départementale d'Incendie et de Secours,
l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

■ Dans ce numéro

- Où en sont nos éoliennes ?
- 3 gestes pour une vie :
prenez 1 heure pour vous former
- **DOSSIER**
Transports :
vers plus d'éco-mobilité
 - Le covoiturage
 - Les transports en commun
 - Vialsace
- Animations été 2011 :
les pré-inscriptions sont ouvertes
- Bourse aux logements
- Assistantes Maternelles :
un métier qui bouge

TRANSPORTS : VERS

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg s'engage dans un programme en faveur de l'éco-mobilité. Les actions envisagées devant permettre de :

-  diminuer la circulation automobile et les nuisances qu'elle occasionne
-  améliorer les services de transport en commun
-  développer la pratique du covoiturage, de la marche à pied, du vélo...

POURQUOI DIMINUER LA CIRCULATION AUTOMOBILE?

Aujourd'hui, chacun a conscience de l'impact environnemental de la circulation automobile (pollution, bruit, engorgement routier, ...) mais ce que l'on sait moins, c'est qu'une voiture en moyenne :

- passe 95% de son temps en stationnement ;
- n'est le plus souvent utilisée que pour des trajets inférieurs à 3 km
- n'est occupée que par 1,2 personnes en moyenne sur le trajet domicile-travail.

Coût moyen annuel d'une voiture en Alsace = 5 403 €/an *
(soit 0,571 €/km/an)

Coût « de possession » (Frais fixes)

Achat	2 638 €/an
Frais financiers	330 €/an
Assurance	516 €/an
Frais de garage	323 €/an

Sous-total 3 807 €/an

Coût « d'usage » (Frais variables)

Carburant	655 €/an
Entretien	758 €/an
Péages divers	183 €/an

Sous-total 1 596 €/an

* Source : www.automobileclub.org



ALTERNATIVE N°1 : LE COVOITURAGE



Qu'est-ce que le covoiturage et comment ça marche?

Le covoiturage consiste à partager un véhicule personnel avec d'autres personnes pour effectuer ensemble tout ou partie d'un trajet, en tant que conducteur ou passager. Les «covoitureurs» définissent ensemble les modalités du covoiturage : horaires, fréquence, lieu de rendez-vous et de dépose, étapes/détours éventuels, bagages...

Un partage des frais ou une utilisation en alternance du véhicule de chacun peut également être défini.

Pour quels trajets?

Tous les trajets sont concernés : courtes ou longues distances, trajet régulier, occasionnel ou événementiel, déplacement quotidien ou hebdomadaire.

Que ce soit pour se rendre à son travail ou ses études, faire les courses, amener les enfants à l'école ou à une activité, aller au cinéma ou à un concert le samedi soir, se balader sur les crêtes le dimanche : tous ces trajets peuvent faire l'objet d'un covoiturage.

Avec qui pratiquer le covoiturage?

En famille, avec son voisin, entre collègues ou avec une personne contactée sur un site



PLUS D'ÉCO-MOBILITÉ

internet dédié au covoiturage : le covoiturage s'adresse à tous !

Quels sont les avantages du covoiturage ?

- Faire des économies en réduisant les frais de transport (carburant, entretien, péages, stationnement, ...) pour chaque participant ;
- Protéger l'environnement en diminuant la circulation automobile, les embouteillages, la consommation de carburant, la pollution et le bruit ;
- Améliorer sa santé et favoriser la Sécurité Routière grâce à une conduite plus appliquée et plus responsable qui engendre une diminution du stress et de la fatigue et une réduction des accidents de la route ;
- Plus de solidarité et de convivialité : le covoiturage redonne de la mobilité aux personnes qui n'ont pas de moyen de se déplacer. Il réduit aussi la monotonie du trajet et favorise la communication et la discussion entre passagers.

Responsabilité et assurances ?

Contrairement aux idées reçues, le covoiturage n'entraîne pas de risques juridiques particuliers. Les «covoitureurs» sont soumis aux règles de droit commun (code de la route, permis de conduire, véhicule en règle, etc.). Le propriétaire du véhicule est obligatoirement couvert par une assurance responsabilité civile qui garantit tous les dommages subis par les personnes transportées dans la voiture. Les partenaires de covoiturage étant considérés comme des passagers ordinaires, ils sont assurés à ce titre. Aucune extension de garantie n'est donc nécessaire.

À noter que l'assurance «accidents du travail» de l'entreprise couvre les risques liés au covoiturage pour un trajet domicile-travail, même en cas de détour effectué par le conducteur pour chercher son passager.

Le covoiturage, c'est une bonne idée, mais moi, je ne peux pas...

Horaires décalés, planning serré, détours obligés (cours, sport, enfants à chercher...), peur de rouler avec un inconnu, sentiment de perdre son intimité... les réticences au covoiturage sont réelles, compréhensibles et souvent justifiées.

Pour les dépasser, il suffit parfois d'un seul essai...

Envie d'essayer? Rendez-vous sur www.covoiturage-ccvk.fr ou un autre site dédié. Inscrivez-vous, indiquez votre trajet et recherchez votre passager ou conducteur !

En savoir plus

Tél. : 03 89 78 21 55

Courriel : info@cc-kaysersberg.fr



ALTERNATIVE N°2 : LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le Conseil Général du Haut-Rhin organise et gère un service de lignes de bus régulières. Il existe deux principales, qui circulent dans la vallée de Kaysersberg :

- Le Bonhomme – Orbey – Kaysersberg– Colmar (ligne 145)
- Labaroche – Trois Epis – Colmar (ligne 157)

Ces lignes ne sont pas réservées aux scolaires, bien qu'ils en soient actuellement les principaux utilisateurs. Elles sont accessibles à tous et permettent à chacun de se déplacer pour se rendre à son travail, aller faire ses courses ou rendre visite à des amis.

Le détail des horaires, des tarifs, des arrêts de bus est consultable sur www.cc-kaysersberg.fr (rubrique Transports) ou dans votre mairie.

Vialsace : un site pour se déplacer sans voiture dans toute l'Alsace

www.vialsace.eu est un système d'information qui permet de prévoir ses déplacements sur l'ensemble de l'Alsace. En bus, en métro, en tramway, en car ou en train : les 10 réseaux de transport en commun qui desservent l'Alsace mettent à votre disposition toute l'information nécessaire pour planifier vos déplacements : horaires, calcul d'itinéraires, actualités, perturbations, infos...

Vialsace est aussi transfrontalier, il permet de rechercher son itinéraire vers une destination de l'autre côté de la frontière allemande ou suisse.

www.vialsace.eu propose aussi un site mobile et des abonnements gratuits à des alertes SMS.

Site internet : www.vialsace.eu

Site mobile : mob.vialsace.eu

Flashcode :



Un site internet qui trouve mon itinéraire dans toute l'Alsace en combinant le bus, le tram et le train ? Et tant qu'on y est, il ne calculerait pas mon temps de parcours ?



En bien sûr ! Vialsace vous permet d'accéder en un clic aux horaires, tarifs, et plans de toutes les lignes de TER, Trans, Tissot... Assurez-vous d'être connecté avant de partir sur votre appareil mobile.

www.vialsace.eu
le site de tous vos itinéraires

Projet mis en œuvre par les collectivités alsaciennes organisatrices de transport



ANIMATIONS ÉTÉ 2011

Les pré-inscriptions sont ouvertes



Une pré-inscription est obligatoire pour tous les enfants et jeunes (6 à 17 ans) qui souhaiteront participer aux activités proposées par le Service Jeunesse. La pré-inscription permet de bénéficier d'un tarif personnalisé et d'un rendez-vous d'inscription tout début juin 2011. Le dossier de pré-inscription est disponible sur www.enfance-jeunesse-ccvk.fr ou au siège de l'association « Les Enfants de la Vallée ».

Il devra être renvoyé avant le 28 février 2011.

Camps d'été 2011

Des réunions pour les adolescents (et leurs parents) qui souhaitent avoir des informations sur les futurs camps d'été 2011 seront organisées pendant les petites vacances de février et Pâques.



Plus d'informations :
Association Les Enfants de la Vallée
31, rue du Geisbourg
68240 Kaisersberg
Tél. : 03 89 78 44 82
www.enfance-jeunesse-ccvk.fr



ASSISTANTE MATERNELLE : UN MÉTIER QUI BOUGE

Depuis une dizaine d'années, le statut de l'assistante maternelle a beaucoup évolué.



quotidien, par les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du Conseil Général et par le Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Ce n'est plus un métier où l'on reste isolée chez soi : des activités sont régulièrement proposées afin de favoriser les échanges entre ASMAT et la

socialisation des enfants qu'elles accueillent. Ces temps de rencontre permettent aussi de faire éclore des projets et d'alimenter l'activité professionnelle des participantes.

Comment devenir assistante maternelle ?

Il suffit de faire un dossier de demande d'agrément auprès du Conseil Général du Haut-Rhin et de suivre une formation de 120h dont 60h avant d'accueillir un premier enfant.

Plus d'informations :
Centre Médico Social de Kaisersberg
Tél. : 03 89 78 24 11

Relais Assistantes Maternelles de la vallée de Kaisersberg
Tél. : 03 89 47 59 40
www.enfance-jeunesse-ccvk.fr

L'assistante maternelle (ASMAT) travaille à domicile mais est accompagnée et soutenue au

travail par des activités proposées afin de favoriser les échanges entre ASMAT et la

RESTEZ CONNECTÉ

Vous recherchez une information, des horaires, des formulaires en téléchargement concernant les services de la CCVK...

Connectez-vous !
www.cc-kaysersberg.fr



Le Président, les Vice-présidents, les Délégués et l'ensemble du personnel vous adressent leurs meilleurs vœux



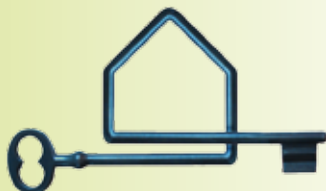
Le Président, les Vice-présidents, les Délégués et l'ensemble du personnel vous adressent leurs meilleurs vœux



UNE BOURSE AU LOGEMENT EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCVK

Vous êtes à la recherche d'un logement dans la vallée de Kaisersberg ? Vous êtes propriétaire, vous souhaitez vendre ou louer votre logement ?

La bourse au logement vous permet en quelques clics de créer et consulter toutes les annonces de vente ou de location de logements de la vallée de Kaisersberg. Ce nouveau service, gratuit et régulièrement mis à jour, est destiné exclusivement aux particuliers, propriétaires, habitants et futurs habitants de la CCVK.



Rendez-vous sur www.cc-kaysersberg.fr



La lettre

No 17 - Décembre 2010

« La lettre » est éditée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaisersberg, 31, rue du Geisbourg - 68240 Kaisersberg ● Tél. 03 89 78 21 55 / Fax 03 89 47 36 74 ● ISSN 1630-8743 ● Directeur de la publication : Roger Bleu ● Rédaction : Valérie Bronner, Pia Bucciarelli, Yannick Gérig, Éric Lempereur, Corinne Peynot ● Crédits photos : Fotolia, CCVK ● Maquette, illustration et réalisation : Soferic
Contact : info@cc-kaysersberg.fr
Prochaine parution : Juin 2011

